UNCPG

Commissions et Groupes de réflexion

La création d'une commission est décidée par le conseil d'administration. Elle étudie au préalable la faisabilité d'un projet de l'UNCPG validé par le conseil d'administration et est en charge de sa mise en œuvre avec obligation de résultat. Les membres actifs, adhérents et experts à jour de leur cotisation peuvent candidater et participer. Ils sont nommés comme le responsable de la commission par le bureau de l'UNCPG. Les comptes rendus et travaux des commissions sont disponibles dans l'espace adhérent de l'UNCPG.

Les groupes de réflexion ont pour objectif de positionner l'UNCPG sur des sujets qui font l'actualité du monde de la chasse. Ils peuvent être mis en place par le bureau de l'UNCPG en tant que de besoin ou à la demande des adhérents. Ils font l'objet d'un communiqué de l'UNCPG qui est accessible dans l'onglet publications du site.

Pour l'année 2026-2027, le conseil d'administration de l'UNCPG a mis en place

- Cinq commissions qui lui ont semblé prioritaires :
  - Site internet
  - Brevet Petit Gibier
  - Fonds de dotation et relations avec les agriculteurs
  - Actions en faveur du petit gibier dans les départements
  - Aménagement et repeuplement concernant le lapin
- Trois groupes de réflexion :
  - Lâchers de gibier de repeuplement
  - Chasses professionnelles
  - Causes de la diminution du petit gibier

